



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
20 août 2018

Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Septième session extraordinaire
Réunion ministérielle
Nairobi, 17-19 septembre 2018

Des solutions environnementales novatrices : de l'élaboration des politiques à leur mise en œuvre

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Pour qu'elles soient couronnées de succès, les solutions environnementales novatrices en Afrique doivent contextualiser l'action environnementale pour tenir compte des défis prévalant en matière de développement et des priorités et réalités du continent. Dans cette région, dès lors que les intérêts environnementaux et climatiques vont à l'encontre des intérêts économiques et des objectifs de développement, on observe que ces derniers l'emportent inévitablement.
2. L'un des moyens les plus sûrs d'assurer la prévalence des intérêts environnementaux est de démontrer qu'ils peuvent aider à concrétiser les intérêts socioéconomiques prioritaires du continent, à savoir la sécurité alimentaire, la création de revenus et l'expansion de la croissance macroéconomique. Des solutions environnementales novatrices ont principalement pour but d'envisager la prise en compte de ces intérêts, les mesures en faveur de l'environnement et du climat étant alors perçues comme des accélérateurs vers la réalisation de ces priorités socioéconomiques absolues et non plus comme des obligations isolées à l'égard de l'environnement comme cela a été le cas jusqu'ici.
3. À sa seizième session ordinaire, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a souligné l'importance de l'action climatique pour accélérer la transformation économique et sociale du continent en adoptant une décision ministérielle sous le titre « Déclaration de Libreville sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices » et la décision 16/1 « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique ».
4. Le concept de « solutions environnementales novatrices » a été porté au rang des politiques internationales à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au cours de laquelle le Groupe des États d'Afrique a parrainé un projet de résolution par la suite adopté en tant que résolution 3/5 sous le titre « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ». L'objet de cette résolution, comme l'a souligné le Groupe des États d'Afrique, est de traiter l'environnement comme un secteur porteur de solutions novatrices et non comme un objet manipulé par l'homme, conformément au postulat énoncé par la CMAE à sa seizième session, selon lequel l'action environnementale offre une solution aux défis socioéconomiques et n'a pas à être réglementée isolément.
5. Les pays sont de plus en plus confrontés à des défis socioéconomiques de taille, tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le chômage des jeunes, les changements climatiques, des modes de production et de consommations non viables à long terme, ainsi qu'une aggravation des inégalités socioéconomiques, autant de facteurs qui compromettent la réalisation des objectifs de développement durable. Concevoir l'environnement comme un pourvoyeur de solutions concrètes à des défis aussi fondamentaux constitue une stratégie essentielle pour lui accorder la priorité voulue.

6. Il est maintenant vital de dépasser le concept de solutions environnementales novatrices au sens stratégique, comme l'ont souligné la CMAE à sa seizième session ordinaire et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session, pour lui donner corps moyennant l'application d'instruments et de mesures innovants à caractère pratique. À sa septième session extraordinaire, la CMAE devrait s'efforcer de s'inspirer d'exemples pratiques réussis d'activités en cours sur le continent pour mettre en œuvre les décisions adoptées par la CMAE à sa seizième session ordinaire. La présente note a pour but de mettre en lumière des outils et des exemples innovants d'application pratique pour quatre grands moteurs de solutions environnementales novatrices : l'innovation en matière de politiques, l'innovation inspirée par les marchés, l'innovation financière et l'innovation passant par la création de partenariats.

II. L'Afrique confrontée à la réalité : mettre en œuvre des solutions environnementales novatrices pour créer de la richesse

7. En Afrique, plus de 240 millions de personnes se couchent chaque soir le ventre vide et plus de 50 % des enfants meurent de malnutrition avant l'âge de cinq ans. L'érosion des écosystèmes qui constitue le fondement de la production alimentaire en fournissant biens et services, dont l'eau, des sols sains et des pollinisateurs, coûte près de 68 milliards de dollars chaque année, tandis que près de 6,6 millions de tonnes de récoltes céréalières potentielles, qui pourraient répondre aux besoins caloriques de 31 millions de personnes environ, sont perdus chaque année. Les pertes après la récolte représentent le tiers de la quantité totale de denrées alimentaires perdues tous les ans, soit quelque 48 milliards de dollars par an. Pour combler ce déficit, le continent dépense chaque année 35 milliards de dollars en importations de denrées alimentaires.

8. Inverser la tendance en remédiant aux insuffisances permettrait non seulement d'améliorer la sécurité alimentaire mais aussi d'injecter 83 milliards de dollars dans l'économie régionale tout en créant des emplois, mettant en évidence l'urgence d'établir des modes de consommation et de production durables et une utilisation efficace des ressources. En outre, les facteurs de production étant limités, il est impératif d'inverser les tendances actuelles des pertes pour combler les déficits, ce qui confirme l'urgence d'instaurer des modes de consommation et de production durables.

9. Le continent enregistre une faible productivité économique, qui serait d'environ 1 900 % inférieure, soit 20 fois moindre, que celle des régions développées qui concurrencent l'Afrique sur les marchés mondiaux et régionaux. Ceci est essentiellement dû à l'absence de valeur ajoutée aux produits de base pour lesquels la région détient un avantage comparatif. Par suite, le secteur manufacturier stagne, représentant à peine 10 % du PIB annuel moyen depuis les années 70.

10. Ainsi, bien que le plus grand producteur de cacao au monde se trouve en Afrique, sur les plus de 100 milliards de dollars par an que représente le chiffre d'affaires mondial généré par le chocolat, l'Afrique ne reçoit que la modique part de 2 %. De même, jusqu'à 90 % du revenu mondial provenant du café ne profitent qu'aux pays consommateurs riches.

11. La pauvreté énergétique est liée à cette faible productivité ; ainsi, 620 millions de personnes, soit environ 67 % de la population, n'ont pas accès à l'électricité. Ces déficiences énergétiques coûtent aux économies africaines entre 2 % et 4 % de leur PIB annuel, empêchant une croissance durable, la création de richesse et les investissements nécessaires pour créer les emplois et les débouchés indispensables.

12. Les conséquences de cette faible productivité sont extrêmement graves, entraînant la hausse du taux de chômage. Chaque année, près de 12 millions de jeunes entrent sur le marché du travail en Afrique, pour occuper les 3 millions d'emplois qui sont disponibles dans le même temps. Selon les prévisions, ce chiffre devrait dépasser les données du chômage enregistrées dans le reste du monde et, d'ici 2035, plus de 350 millions de jeunes entreront sur le marché du travail chaque année, à la recherche d'emplois de plus en plus rares, une tendance qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin du siècle. Ce scénario est parfois qualifié de « bombe à retardement » en raison de l'instabilité et de la violence politique qu'il pourrait engendrer. L'immigration illégale est aussi étroitement liée aux économies improductives de la région. C'est ainsi que 70 % du nombre sans précédent de migrants illégaux en provenance de l'Afrique quittent le continent pour des raisons économiques.

13. Les changements climatiques, qui sont le problème le plus colossal, devraient rétrécir les économies des pays en développement, dont la majorité sont situés en Afrique, du pourcentage énorme de 75 %, venant ainsi aggraver les défis susmentionnés. Conformément aux objectifs de développement durable, il est urgent que la création de richesse soit plus inclusive afin d'assurer le bien-être socioéconomique de toutes les catégories de population tout en prenant soin de

l'environnement. Pour que cette création de richesse devienne réalité, il est indispensable de disposer d'instruments innovants, tant au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel.

14. Ces instruments doivent permettre aux solutions environnementales novatrices d'avancer, faisant des propositions stratégiques adoptées par la CMAE à sa seizième session ordinaire et par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session, une mise en œuvre tangible capable de libérer la création d'une richesse qui profite à tous. Faire de la mise en œuvre tangible une priorité donnera à l'Afrique l'assise solide dont elle a besoin pour se positionner au niveau mondial lors de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dont le thème « Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables » est cohérent avec une transition vers la mise en œuvre.

III. Le recours à des solutions environnementales novatrices aux fins de la création d'une richesse inclusive

15. L'idée que des solutions environnementales novatrices peuvent créer de la richesse inclusive repose sur le postulat selon lequel l'action environnementale est une source d'opportunités de création de richesse et, en tant que telle, un accélérateur des transformations socioéconomiques qui permettront de relever les principaux défis auxquels doivent faire face les pays africains en matière d'insécurité alimentaire, de pauvreté et de chômage, notamment. Des solutions environnementales novatrices guideront une action environnementale impulsée par les pays de nature à provoquer un changement global d'orientation vers un modèle de développement à faibles émissions, se démarquant de l'action environnementale de type classique conçue comme une contrainte réglementaire isolée. La convergence des dimensions environnementale, économique et sociale en perspective d'un développement durable est consacrée dans les objectifs de développement durable.

16. À l'origine de solutions environnementales novatrices pour la création d'une richesse durable se situe l'action environnementale conçue comme source non seulement de bienfaits environnementaux mais aussi de dividendes sociaux, économiques et financiers. Ainsi conçue, l'action environnementale constituerait une incitation à des efforts menés par les pays et impulsés par les marchés en vue d'instaurer un modèle de développement à faibles émissions, ce qui serait à long terme une approche plus durable par opposition à la démarche actuelle qui consiste à prendre des mesures dictées par la réglementation en place.

IV. Des solutions environnementales novatrices pour la création d'une richesse inclusive : de la théorie à la pratique

17. La richesse, définie comme l'accumulation de capital, humain et physique, est le moteur d'une transformation socioéconomique accélérée. L'action environnementale peut jouer un rôle de premier plan dans cette transformation si elle donne lieu à des mesures ciblées visant à maximiser la productivité des secteurs clés, comme l'a souligné la CMAE à sa seizième session. L'Afrique détient un avantage comparatif en termes de ressources dans ces secteurs, qui sont par ailleurs inclusifs sur le plan économique. De plus, ces secteurs peuvent favoriser la réalisation simultanée des principales priorités socioéconomiques – en particulier la sécurité alimentaire, la création de revenu et l'expansion de la croissance macroéconomique pour la création d'une richesse réelle – tout en atténuant les émissions de carbone et en améliorant la résilience des écosystèmes conformément aux objectifs énoncés dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

18. À cet égard, deux secteurs, les énergies propres et l'agriculture biologique, se distinguent et ont été retenus dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. S'agissant de l'avantage comparatif de l'Afrique en matière de ressources agricoles, on notera que 65 % des terres arables non cultivées dans le monde et 10 % des ressources intérieures en eau douce sont situées sur le continent. En termes d'énergie, l'Afrique est dotée de sources d'énergies propres et renouvelables diverses, dont une puissance hydroélectrique évaluée à 1 852 térawatt/heures (TWh) par an, soit trois fois la demande annuelle actuelle du continent. S'agissant des ressources en énergie solaire, le Sahara constitue la meilleure source d'énergie solaire de la planète ; ainsi, 0,3 % seulement du rayonnement solaire reçu par le Sahara pourrait couvrir la quasi-totalité des besoins énergétiques de l'Europe. Le continent est aussi doté de ressources substantielles en énergies éolienne et géothermique, évaluées à 110 GW et plus de 15 GW, respectivement.

19. Pour optimiser la productivité de ces secteurs, il faut les développer de façon qu'ils se complètent afin d'en tirer de meilleures synergies, et non isolément comme il a été fait jusqu'ici. Plus spécifiquement, les investissements dans les énergies propres en Afrique doivent être ciblés de

manière à alimenter les entreprises agricoles créant de la valeur ajoutée, en s'éloignant du modèle actuel axé sur la fourniture d'électricité domestique. La décentralisation du réseau électrique pour alimenter les entreprises agricoles créant de la valeur ajoutée compenserait les pertes après récolte, qui atteignent actuellement 48 milliards de dollars, convertissant ces pertes en possibilités de créer des revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire, agissant ainsi comme moteur de l'Agenda 2063. Le rendement sur investissement pour les énergies propres est nettement supérieur à celui de l'électrification domestique, générant ainsi un rendement social, économique et financier et non un rendement social exclusivement.

20. Des études montrent que les investissements dans les énergies propres sont un domaine d'intervention stratégique pour créer une industrie compétitive mondialement, qui devrait injecter 1 000 milliards de dollars dans l'économie de la région et créer pas moins de 17 millions d'emplois connexes tout au long de la chaîne de valeur et d'approvisionnement agroindustrielle alimentée par des énergies propres et dans des secteurs auxiliaires tels que la logistique et les techniques d'information et de communication (TIC), le marketing et les services financiers, notamment. Une telle démarche permettra d'acquérir la compétitivité économique nécessaire pour offrir des opportunités de créer de la richesse profitant à la majorité ; diminuer la vulnérabilité aux changements climatiques, cause majeure de la pauvreté ; réduire autant que possible les émissions, en particulier celles qui proviennent de la production et de la consommation d'énergie, qui sont une source très importante d'émissions sur le continent ; et promouvoir ensemble la réalisation des objectifs de développement durable.

21. En termes d'inclusion économique – facteur déterminant de la richesse inclusive – l'agriculture se pose comme le secteur le plus prometteur. En Afrique, région la plus défavorisée et vulnérable du monde, ce secteur est le plus accessible de l'économie, employant la majorité de la main-d'œuvre africaine, soit en moyenne 64 % sur l'ensemble du continent. Optimiser sa productivité permettra d'améliorer le revenu et les opportunités économiques de la majorité de la population, sous-tendant ainsi la création d'une richesse inclusive. Selon la Banque mondiale, une augmentation de 10 % du rendement des cultures se traduirait par une réduction d'environ 7 % de la pauvreté. La croissance du secteur agricole est au moins deux à quatre fois plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance d'autres secteurs et les possibilités de réduire la pauvreté n'existent pas seulement au niveau de l'exploitation mais tout au long de la chaîne de valeur et d'approvisionnement.

22. Ainsi, au Kenya, pour chaque hectare de cultures maraîchères exportées, six emplois sont créés, dont trois sur l'exploitation, deux dans des maisons d'emballage et un dans une société d'exportation. Au Nigéria, pour 10 tonnes de poisson-chat exportées, 8 emplois sont créés, dont un dans une ferme piscicole et les autres dans la chaîne d'approvisionnement, notamment dans le commerce et la restauration.

23. S'inspirant d'exemples tirés de pays extérieurs à l'Afrique démontrant l'importance socioéconomique critique du secteur agricole en prenant en exemple l'Amérique latine, les dirigeants participant au Forum économique mondial sur l'Amérique latine, tout en lançant un appel à l'action pour faire de ce continent le grenier à blé de la planète et créer ainsi des opportunités d'assurer la viabilité de l'environnement à terme et une croissance économique inclusive, ont défini la voie à suivre pour parvenir à cette fin. Ils ont reconnu que si l'agriculture ne pouvait opérer en vase clos, des investissements supplémentaires étaient cependant nécessaires pour augmenter la productivité de ce secteur, notamment dans la technologie, le commerce, la science et l'innovation, et les partenariats, soulignant la nécessité de prendre en considération l'intégralité de la chaîne de valeur et d'approvisionnement pour assurer la création d'une richesse inclusive et la résilience face aux changements climatiques.

24. La Banque mondiale souligne que, globalement, la création d'une richesse inclusive aura pour conséquence qu'une large proportion des emplois futurs ne seront pas créés sur l'exploitation, mais dans la restauration et la livraison de produits alimentaires. Dès lors que l'agriculture et d'autres services inclusifs seront le moteur de la croissance économique, des possibilités de création de revenus apparaîtront, non seulement dans l'agriculture mais aussi dans des secteurs auxiliaires critiques, pour en optimiser la productivité, notamment le secteur des énergies propres pour approvisionner les industries agroalimentaires en énergie, les TIC, les transports et la logistique afin d'établir des liaisons efficaces avec les marchés. En donnant la priorité à l'agriculture biologique – qui peut augmenter les rendements jusqu'à 128 % pour un moindre coût environnemental et financier – et aux énergies propres pour provoquer ces changements, l'environnement pourra déboucher directement sur la création d'une richesse qui profite à tous.

25. Pour que la richesse inclusive et la résilience climatique deviennent réalité, il faudra recourir à des instruments innovants dont l'efficacité aura été prouvée par les pays. Une telle démarche est conforme au positionnement stratégique adopté par la CMAE à sa seizième session ordinaire et par

l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session, qui vise à donner systématiquement la priorité aux approches novatrices nécessaires d'urgence pour déboucher sur des solutions pratiques. L'Afrique pourra ainsi passer du concept de solutions environnementales novatrices à une mise en œuvre susceptible de libérer une richesse qui profite au plus grand nombre tout en améliorant la résilience aux changements climatiques et en appuyant la réalisation des multiples cibles des objectifs de développement durable.

a) Les innovations en matière de politiques

26. Si l'agriculture est dans une position unique pour entraîner simultanément la création d'une richesse inclusive et la résilience face aux changements climatiques, elle ne saurait y parvenir si elle est considérée, à l'instar d'autres secteurs inclusifs, comme un secteur à part. Le secteur agricole devra donc, par exemple, œuvrer en étroite collaboration avec le secteur de l'énergie, et plus spécialement avec le secteur des énergies propres, pour veiller à ce que la puissance disponible soit suffisante pour alimenter l'industrie agroalimentaire et l'industrie de la conservation des aliments afin de réduire les pertes après la récolte et l'accumulation de déchets alimentaires. Une telle démarche permettra, en retour, de créer des emplois et des revenus en aval de la chaîne de valeur et d'améliorer la sécurité alimentaire tout en évitant d'ajouter à la somme des émissions globales.

27. Le secteur agricole devra œuvrer avec le secteur environnemental en vue d'adopter des modes de production alimentaire résilients en recourant à des techniques d'adaptation reposant sur les écosystèmes afin d'éviter les pertes alimentaires causées par des écosystèmes dégradés (étant donné que les écosystèmes sous-tendent la production de biens et services essentiels tels que l'eau, les sols et la pollinisation), tout en réduisant autant que possible les émissions dues aux activités terrestres qui sont responsables de la plupart des émissions du continent africain, en s'adaptant aux changements climatiques et en renforçant la résilience face à ces changements. De même, le secteur agricole doit œuvrer avec le secteur des transports pour veiller à ce que les politiques en matière de transports donnent la priorité aux investissements dans les routes qui relient les zones de production agricole aux marchés et points de ramassage, pour que les produits puissent être acheminés efficacement vers les marchés, en vue d'optimiser les revenus de l'activité agricole. Travailler avec le secteur commercial sera nécessaire pour trouver des débouchés aux marchandises produites. Pour qu'une telle complémentarité puisse se réaliser, il faudra que les politiques soient élaborées et mises en œuvre harmonieusement, afin d'assurer la cohérence des politiques menées par les ministères et secteurs d'exécution en perspective d'un objectif partagé.

28. Pour mettre en pratique cette nouvelle approche de la mise en œuvre des politiques, il faudra réaligner les structures gouvernementales concernées, en demandant aux institutions et services exécutifs qui ont l'habitude de travailler dans leur seul secteur de revoir et harmoniser leurs méthodes de travail afin d'assurer un fonctionnement cohérent de l'ensemble. Un tel réalignement est indispensable pour soutenir les investissements à long terme, l'allocation des ressources et les activités nécessaires pour assurer une mise en œuvre cohérente des politiques.

29. La mise en place de la structure nécessaire à ce réalignement est déjà en cours sur tout le continent et la mise en œuvre des politiques sectorielles relevant des ministères complémentaires est en passe d'être harmonisée en fonction des priorités gouvernementales dans le domaine socioéconomique et des objectifs climatiques. Le processus d'amélioration de la cohérence dans la mise en œuvre des politiques est conduit sous la direction des équipes spéciales interministérielles chargées de l'harmonisation des politiques accueillies par les agences gouvernementales centralisées. Le PNUE fournit un appui technique à ces équipes spéciales, qui sont composées de membres des différents ministères d'exécution.

30. Au Nigéria, l'équipe spéciale interinstitutions sur les politiques, facilitée par le PNUE, relève du Ministère du budget et de la planification nationale. L'équipe spéciale est chargée de créer un environnement politique propice à l'établissement d'un secteur agroindustriel durable agissant comme moteur de croissance pour accélérer la réalisation des objectifs socioéconomiques du Nigéria envisagés dans le programme national Vision 2020 et mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national (CDN). L'équipe spéciale table sur l'application de la politique de fabrication de pain contenant 40 % de farine de manioc et l'introduction d'un système tarifaire de rachat pour industrialiser durablement la chaîne de valeur du manioc dans le pays.

31. Au Kenya, une démarche analogue est également suivie par l'équipe spéciale accueillie par le Ministère de l'agriculture, chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour une agriculture adaptée au climat, qui relève du Ministère de l'agriculture, la stratégie pour une économie verte, qui relève du Ministère de l'environnement, la politique nationale d'industrialisation, qui relève du Ministère de l'industrie, les dispositions de la Loi de finances, en particulier les dérogations concernant les intrants entrant dans la fabrication des pesticides, qui relèvent du Trésor national, en

vue d'actions conjointes pour la fabrication locale et l'utilisation d'engrais et de pesticides organiques. Cette approche a pour but d'accélérer la réalisation de trois des priorités majeures du Kenya en matière de développement socioéconomique connues sous le nom de « Big Four », à savoir l'accès à des logements convenables, la sécurité alimentaire, l'accès à des soins de santé universels et le développement du secteur manufacturier. Par suite, le Kenya est sur la bonne voie pour assurer une prospérité partagée tout en renforçant la résilience aux changements climatiques et en inversant la dégradation de l'environnement en généralisant l'emploi d'engrais organiques.

32. De même, au Ghana, l'équipe spéciale interinstitutions sur les politiques, facilitée par le PNUE, coordonne la mise en œuvre du Plan d'action national pour une agriculture adaptée aux changements climatiques et la sécurité alimentaire avec celle du système tarifaire de rachat relevant du Ministère de l'énergie dans le but de promouvoir la décentralisation des énergies propres afin d'alimenter les applications agroindustrielles en vue d'atteindre les objectifs du programme « un district, une centrale », initiative phare du Ghana pour accélérer la transformation socioéconomique conformément au programme Vision 2020.

33. Des équipes spéciales chargées d'assurer la cohérence des politiques devraient désormais avoir été mises en place dans tous les États membres africains en tant qu'organes permanents de gouvernement responsables de la cohérence intragouvernementale de la mise en œuvre des politiques au niveau ministériel, en vue de la réalisation accélérée des priorités socioéconomiques et des objectifs climatiques au niveau national. Une telle démarche aiderait à s'assurer que l'adoption de solutions environnementales novatrices progresse, assurant la transition du concept adopté par la CMAE à sa seizième session et par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session vers des mesures d'application systématiques de nature à libérer des opportunités de créer une richesse inclusive. Le PNUE mobilisera sa capacité de rassembler pour nouer des partenariats inclusifs, y compris avec des acteurs non étatiques comme souligné dans la partie V de la décision 1/CP.21, par laquelle la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a adopté l'Accord de Paris, pour combler les lacunes dans la mise en œuvre, et fournira un appui technique à cette fin.

b) L'innovation financière

34. Les besoins financiers de l'Afrique pour une transformation socioéconomique accélérée visant à édifier des sociétés résilientes aux changements climatiques, créatrices de richesse et socialement inclusives, comme prévu dans les objectifs de développement durable, sont astronomiques, et pourraient atteindre, selon certaines estimations, jusqu'à 1 200 milliards de dollars par an. Une estimation plus prudente établit ce chiffre à 600 milliards de dollars par an, soit près du tiers du produit national brut total de l'Afrique.

35. Les estimations les plus alarmistes portent ce chiffre à 1 200 milliards de dollars par an d'investissements supplémentaires pour atteindre ce que l'objectif de développement n° 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim), en supposant un taux de croissance annuel du PIB de 16,6 % et sous réserve que les économies réalisées, l'aide publique au développement (APD) et les investissements directs étrangers se maintiennent à leurs niveaux de 2016-2017. La réalité est que la croissance du PIB projetée pour 2018 est relativement faible (3,2 %), d'où il ressort que l'Afrique a des besoins financiers beaucoup plus considérables que prévu. Les besoins de financement du continent s'inscrivent dans le contexte d'une dette extérieure et intérieure grandissante et d'une baisse de l'APD, qui a chuté au point de ne représenter que 1 % de la totalité des flux de capitaux entrant sur le continent. Pour combler ce déficit de financement, il faudra envisager des approches novatrices mobilisant tant le financement direct que le financement indirect.

36. L'Afrique offre des exemples illustrant comment des approches environnementales novatrices peuvent combler le déficit de financement. Ainsi, pour combler le manque d'investissements dans les énergies propres, il faudrait investir au minimum 25 milliards de dollars chaque année. Au vu de ces chiffres astronomiques, l'efficacité énergétique – qui résulte d'une utilisation efficace des ressources et de modes de consommation et de production durables, qui sont les principaux thèmes de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unie pour l'environnement – apparaît comme l'option la moins coûteuse pour répondre aux besoins. Au Ghana, par exemple, des économies d'énergie maximales estimées à plus de 120 mégawatts (MW) réalisées à l'aide de programmes judicieux d'économies d'énergie, ont diminué les besoins d'investissement (105 millions de dollars) dans les énergies nouvelles et réduit les émissions de dioxyde de carbone de plus de 110 000 tonnes par an.

37. La modernisation des centrales électriques pour éviter les pertes d'énergie pourrait permettre à l'Afrique d'économiser 3 300 milliards de dollars chaque année. Améliorer l'efficacité énergétique constitue donc une stratégie viable pour que l'Afrique puisse générer l'énergie dont elle a besoin pour soutenir les efforts d'industrialisation de la région, moteur de création d'une richesse inclusive,

l'industrialisation constituant un impératif pour créer des revenus et des possibilités d'emploi pour une population jeune en pleine croissance tout en atténuant les émissions de carbone.

38. Par ailleurs, la diversification des risques aux niveaux macroéconomique et microéconomique constitue une autre stratégie possible pour combler les déficits de financement en Afrique. Cette stratégie, qui revient à mobiliser des dispositifs de financement avec partage des risques pour convertir le financement social en financement d'investissement au niveau macroéconomique, suppose un dépassement du financement des mesures sociales au titre du développement au profit du financement des investissements, permettant ainsi d'obtenir un rendement financier et économique en plus d'un rendement visant des objectifs sociaux. Elle repose sur l'idée de canaliser tous les flux financiers en faveur du développement, nationaux et internationaux, vers des dispositifs de financement avec partage des risques pour que les fonds mobilisés servent de garanties en espèces dans un dispositif de réduction des risques visant à inciter le secteur privé à octroyer un financement abordable aux entreprises en s'appuyant sur les secteurs porteurs. Ce dispositif de protection contre les risques prévoit une garantie en espèces servant à indemniser les organismes de financement du secteur privé en cas de défaut de remboursement d'un prêt accordé à des entreprises opérant dans ces secteurs, réduisant ainsi les risques qu'ils prennent en prêtant de l'argent et les incitant à accorder des prêts plus facilement. De tels dispositifs s'inspirent du concept à l'origine du système de partage des risques des prêts accordés au secteur agricole, qui repose sur des mesures d'incitation, mis en place au Nigéria – le Nigeria Incentive-Based Risk Sharing System for Agricultural Lending (NIRSAL) – grâce auquel un investissement de 45 milliards de nairas dans des ressources non privées a permis de débloquer jusqu'à dix fois ce montant, soit quelque 450 milliards de nairas – de financement privé/commercial.

39. La leçon à tirer de cette réussite est qu'il serait bon d'investir les fonds nationaux affectés au développement social et au climat, aussi modestes soient-ils, dans des dispositifs de financement avec partage des risques afin de mobiliser des sources de financement additionnelles auprès du secteur privé. L'Afrique peut s'engager dans cette voie sans tarder, en commençant par les investissements nationaux dans l'action pour le climat, par exemple. La Commission économique pour l'Afrique signale, à ce propos, qu'en 2017 l'Afrique avait déjà pu prendre en charge 20 % de ses besoins d'adaptation annuels, évalués à 15 milliards de dollars, à l'aide de sources internes, soit une contribution nationale de 3 milliards de dollars. En ajoutant ce montant aux sources de financement nationales additionnelles, qui pourraient totaliser jusqu'à 3 milliards de dollars chaque année selon une analyse présentée dans le deuxième rapport sur le fossé de l'adaptation en Afrique (*Africa's Adaption Gap 2*), la région pourrait mobiliser un fonds national pouvant atteindre jusqu'à 6 milliards de dollars, qui pourraient être investis dans des dispositifs de financement avec partage des risques. Comme le montre l'expérience du Nigéria, le rendement pourrait atteindre 10 fois le montant investi, soit 60 milliards de dollars par an, qui pourraient être réinvestis dans des entreprises afin d'optimiser la contribution des secteurs porteurs en vue de créer de la richesse inclusive et de renforcer la résilience face aux changements climatiques.

40. La stratégie qui consiste à s'appuyer sur des coopératives pour financer les communautés locales pourrait, par exemple, s'appliquer à des exploitations agricoles recherchant l'adaptation écosystémique qui mettraient en commun leurs ressources pour acquérir des centrales à énergies propres qui pourraient ensuite être exploitées par les communautés afin de créer de la valeur ajoutée dans les entreprises. Les ressources mises en commun peuvent aussi servir de garantie pour obtenir des prêts pour l'achat d'actifs exigeant beaucoup de capitaux, indispensables pour améliorer la productivité. Le recours à des modèles agricoles reposant sur l'adaptation fondée sur l'approche écosystémique, connue pour diminuer les risques de mauvaises récoltes induites par les dérèglements climatiques est également considéré comme un moyen d'éviter de prendre des risques et a pour effet de baisser les taux d'intérêt payables sur les prêts à rembourser. C'est ainsi que l'adaptation écosystémique et le déploiement des énergies propres sont financés aux fins des objectifs climatiques, mais dans une économie de marché où les retombées financières, sociales et économiques se manifestent simultanément.

41. Au Kenya, par exemple, une coopérative agricole s'efforce, avec des acteurs du secteur des énergies propres, de mettre au point à l'intention de ses membres des produits financiers à la fois souples et abordables pour promouvoir ces énergies, leur permettant ainsi de créer de la valeur ajoutée. Présentement, l'accent est mis sur les systèmes de micro-irrigation fonctionnant à l'énergie solaire, pour réduire autant que possible les pertes de rendement potentielles, et les séchoirs fonctionnant à l'énergie solaire, pour réduire les pertes après la récolte, ces initiatives étant bénéfiques sur tous les plans - socioéconomique, financier et climatique. Au plan socioéconomique, les acteurs impliqués dans le secteur des énergies propres peuvent étendre leurs marchés afin d'augmenter leur chiffre d'affaires tandis que les exploitants agricoles peuvent augmenter leurs revenus et améliorer la sécurité alimentaire des communautés en minimisant les mauvaises récoltes et les pertes après la récolte grâce aux systèmes d'irrigation et aux séchoirs fonctionnant à l'énergie solaire. Sur le plan financier, les

exploitants agricoles peuvent augmenter leur revenu et être ainsi en mesure de rembourser promptement leurs cotisations à la coopérative, améliorant la stabilité budgétaire de cette dernière. S'agissant du climat, les énergies propres sont financées durablement et peuvent donc être développées, contribuant ainsi aux objectifs du Kenya en matière d'atténuation au titre de ses contributions déterminées au niveau national (CDN). La réduction des pertes après la récolte a aussi pour effet d'améliorer l'efficacité de la chaîne de valeur et pourrait donc permettre de récupérer les 40 milliards de dollars de pertes enregistrées actuellement, qui pourraient alors être investis dans le développement d'autres secteurs, contribuant également à l'utilisation efficace des ressources et à l'instauration de modes de consommation et de production durables.

42. Pour que ces exemples deviennent la norme dans le développement du continent, les banques centrales des États doivent mettre en place des dispositifs de financement avec partage des risques au niveau macroéconomique en s'inspirant notamment du système NIRSAL mis en place au Nigéria, qui vise à mobiliser les réserves des banques centrales pour créer un fonds destiné à couvrir les garanties en espèces des dispositifs de protection contre les risques, dans le but d'inciter le secteur privé à financer les entreprises s'appuyant sur les secteurs porteurs.

43. Au-delà des mesures macroéconomiques, à petite et moyenne échelles les coopératives doivent être incitées à diversifier les risques financiers des petites entreprises. À cette fin, les gouvernements doivent appliquer les politiques pertinentes de manière à créer des synergies, en particulier entre le développement des coopératives, les politiques en matière de financement et les mesures d'incitation fiscales (exonérations d'impôts sur le revenu des institutions financières qui prêtent aux agriculteurs ; exonérations d'impôts sur le revenu visant à encourager les investissements créant de la valeur ajoutée dans les zones rurales agricoles ; attribution d'une note zéro pour le calcul de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux intrants, pièces détachées et services dans le secteur agricole et le secteur des énergies propres), politiques énergétiques (spécialement les systèmes tarifaires de rachat) ; et politiques agricoles adaptées au climat. Le but recherché est d'inciter les coopératives à cibler le financement des acquisitions dans le secteur des énergies propres afin de créer de la valeur ajoutée dans les domaines ciblés. Les équipes spéciales interinstitutions chargées d'assurer la cohérence des politiques, auxquelles le PNUÉ fournit un appui technique, assumeront cette tâche.

c) L'innovation soutenue par les forces du marché

44. L'Accord pour une zone de libre-échange continentale en Afrique, signé par 49 pays africains à ce jour, serait, selon certains experts, le plus vaste accord de libre-échange depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce, et il devrait consolider un marché fort de 1,2 milliard de personnes, avec un PIB global de plus de 3 400 milliards. Cet accord, qui devrait agir comme un facteur d'attraction pour l'action sur le climat, constitue une aubaine pour les solutions environnementales novatrices de nature à créer une richesse inclusive dans la mesure où il créera sur le continent une demande de biens et services, nécessaire pour assurer l'essor d'une industrialisation locale durable. Il devrait, en particulier, avoir un impact significatif sur l'industrialisation du secteur agricole en promouvant les énergies renouvelables, une priorité portée par l'Union africaine au plus haut niveau.

45. La demande de produits et services divers le long de la chaîne de valeur agroalimentaire est manifeste et doit être satisfaite d'urgence. La classe moyenne en Afrique, qui représente actuellement quelque 300 millions de personnes, soit un marché alimentaire local urbain représentant 150 milliards de dollars par an, continue de croître rapidement. Globalement, les dépenses des consommateurs devraient atteindre 1 400 milliards de dollars d'ici à 2020 ; les dépenses d'entreprise à entreprise, y compris dans le secteur agricole et les secteurs auxiliaires, devrait atteindre 3 500 milliards d'ici à 2025 ; quant aux marchés alimentaires du continent, ils devraient représenter 1 000 milliards de dollars d'ici 2030. Des instruments opérationnels seront nécessaires pour consolider ce marché et convertir la demande potentielle en un marché capable de promouvoir l'action sur le climat, réduisant ainsi l'écart entre le concept de solutions environnementales novatrices et la mise en œuvre de ces solutions en vue de créer de la richesse.

46. Dans ce contexte, l'établissement sur les marchés de normes guidées par l'action sur le climat qui pourraient être universellement appliquées sur tout le continent se présente comme un instrument hautement efficace. Le PNUÉ a entrepris, avec les organisations nationales de normalisation, d'aider les pays à établir de telles normes, qui visent à régulariser le recours à des modèles agricoles durables reposant sur l'adaptation fondée sur l'approche écosystémique et la création d'une valeur ajoutée impulsée par les énergies propres en Afrique. Une telle démarche permettra de faire en sorte que les produits de l'agriculture durable puissent concurrencer les produits conventionnels mis sur le marché, qui seuls ont fait l'objet de normes jusqu'à présent, incitant ainsi les marchés à développer l'adaptation fondée sur l'approche écosystémique et les énergies propres. L'agriculture adaptée au climat et les

énergies propres étant des marchés porteurs, une telle démarche contribuera à la réalisation des objectifs dans le domaine de l'environnement et de la création d'une richesse inclusive.

47. Avec le soutien du PNUE, les pays ont commencé à fusionner les normes existantes concernant les énergies propres, les produits organiques, les TIC, la qualité, la sécurité et la santé, entre autres secteurs clés qui ont été jusqu'ici traités isolément, afin qu'elles puissent être appliquées en cascade. Cette initiative a pour objet d'évaluer les produits, procédés et services d'importance critique pour la création d'entreprises durables en lien avec l'agriculture et alimentées par des énergies propres afin de veiller à ce que ces entreprises puissent concurrencer à égalité les entreprises traditionnelles opérant sur le marché. Ainsi, les aspects climatiques de l'adaptation reposant sur l'approche écosystémique et l'utilisation d'énergies propres pourront donner lieu à des mesures d'incitation visant à les généraliser en faisant appel aux forces du marché. Grâce au soutien du PNUE, cette démarche garantira le respect des normes nationales en vigueur pour l'évaluation des produits agroalimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement (production, transformation, distribution et commercialisation).

48. Le soutien du PNUE sera subordonné à trois grands critères. Le premier, « respect du climat et de l'environnement », a pour but de vérifier que des méthodes respectueuses de la nature et susceptibles d'améliorer la santé des écosystèmes soient appliquées au stade de la production, protégeant et améliorant ainsi les biens et services fournis par les écosystèmes au cours de la production ; que tout traitement soit assuré au moyen d'énergies propres afin de réduire autant que possible le risque de voir les émissions augmenter ; et que les activités ayant trait à la commercialisation et à la chaîne d'approvisionnement puissent être menées grâce à des techniques d'information et de communication (TIC) afin de réduire l'empreinte carbone élevée associée à l'utilisation de papier et autres manipulations physiques. Le deuxième critère, « respect de la santé », a pour but de veiller à ce que des méthodes naturelles et des intrants sans produits chimiques soient utilisés au cours de la production. Le troisième critère, « respect des normes de qualité et de sécurité », a trait à l'assurance qualité, à la sécurité et à l'ergonomie tout au long de la chaîne de production et de la chaîne d'approvisionnement.

49. Comme indiqué ci-dessus, le PNUE aidera les pays à faire appliquer les normes en vigueur au moyen d'une série de mesures d'incitation stimulant la création d'entreprises durables en lien avec le secteur agricole et alimentées par des énergies propres. Ce modèle constituera un outil permettant d'harmoniser les marchés dans tous les pays et donc de consolider le marché africain, actuellement évalué à 150 milliards de dollars, afin de promouvoir le développement des énergies propres et d'une agriculture axée sur l'adaptation et fondée sur l'approche écosystémique dans le but de créer des entreprises durables en lien avec l'agriculture et alimentées par des énergies propres, offrant ainsi des occasions de créer une richesse inclusive parallèlement à l'action en faveur de l'environnement. À mesure que l'Accord pour une zone de libre-échange continentale en Afrique prendra effet, l'application de cette série de normes fournira aussi un mécanisme opérationnel qui permettra au commerce continental de créer des facteurs d'attraction s'appuyant sur les forces du marché et favorisant l'émergence de modes d'adaptation inspirés de la nature et fondés sur l'approche écosystémique ainsi que le développement des énergies propres. Comme indiqué précédemment, la convergence des objectifs climatiques, économiques et financiers en vue de la création d'une richesse inclusive facilitera la réalisation des objectifs de développement durable.

d) La création de partenariats pour mobiliser le capital humain en faveur de l'innovation

50. Le capital humain est globalement la composante la plus importante de la richesse. Une collaboration interdisciplinaire sera donc nécessaire pour mettre au point des solutions environnementales novatrices aux fins de la création d'une richesse inclusive, où des parties prenantes issues de secteurs complémentaires, étatiques et non étatiques, individuelles et institutionnelles, pourront nouer des partenariats mutuellement bénéfiques, mus par les forces du marché, pour activer tous les leviers envisagés, à savoir les innovations en termes de politiques, finances et marchés. De tels partenariats, impulsés par les citoyens, mentionnés dans la partie V de la décision 1/CP.21, par laquelle l'Accord de Paris a été adopté, ainsi que dans l'objectif de développement durable n° 17, ont déjà fait leurs preuves, comme en témoignent les interventions du PNUE au royaume du Bouganda (Ouganda).

51. Au Bouganda, le Ministère du territoire, de l'agriculture et de l'environnement a passé, pour le compte de ses fermiers, des contrats pour la fourniture de manioc d'un montant de 141 millions de dollars avec la société Uganda Breweries. Le PNUE aide ce ministère à établir les partenariats nécessaires pour stabiliser la chaîne d'approvisionnement du manioc. L'intervention du PNUE fait suite aux pénuries de manioc auxquelles ont dû faire face les brasseries, alors que cette matière première est un ingrédient crucial dans la fabrication de la bière. Avec l'appui technique du PNUE, l'adoption de modes d'adaptation fondés sur l'approche écosystémique et résilients face aux

changements climatiques se répand, étant la méthode préférée pour produire du manioc en améliorant le rendement des cultures dans le contexte des changements climatiques.

52. Par ailleurs, des acteurs du secteur des énergies propres ont été mobilisés pour proposer, en partenariat avec les exploitants, diverses options critiques pour optimiser la productivité. Au nombre de ces systèmes d'importance critique figurent les systèmes de micro-irrigation fonctionnant à l'énergie solaire utilisés pour améliorer le rendement des cultures et les séchoirs solaires utilisés pour préserver les récoltes excédentaires et protéger la chaîne d'approvisionnement. Dans le comté de Busiro, 10 acres de manioc ont été cultivés en vue de fournir des boutures qui seront plantées dans les 18 comtés du royaume. La collaboration entre le PNUE et le ministère concerné tendra à ce que l'adaptation fondée sur l'approche écosystémique – cruciale pour que l'Ouganda puisse tenir ses engagements en matière de contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'adaptation – et les énergies propres – cruciales pour qu'il puisse tenir ses engagement en matière de contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'atténuation – puisse être développée dans le cadre d'un programme économique impulsé par les marchés, dans le but d'offrir des possibilités de créer une richesse inclusive dans le royaume.

53. Le PNUE est prêt à aider tous les États membres africains à établir des partenariats inclusifs du même type, comme indiqué dans la partie V de la décision 1/CP.21, par laquelle l'Accord de Paris a été adopté, pour convertir les dispositions stratégiques des solutions environnementales novatrices en mesures d'application pratiques, en actionnant les moteurs de changement, à savoir les innovations en matière de politiques, finances et marchés, et pour offrir des opportunités de créer une richesse inclusive, tout en assurant la viabilité de l'environnement.

V. Les gains que l'Afrique peut attendre d'un rattrapage économique

54. À la seizième session de la CMAE, le PNUE a fourni une analyse et des propositions concrètes sur la manière dont les activités en faveur de l'environnement en Afrique pourraient s'éloigner de l'approche traditionnelle de compartimentage pour devenir des solutions aux grands problèmes économiques du continent. À cette session, la CMAE a adopté la « Déclaration de Libreville sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices » et la décision fondatrice 16/1 « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique ». Cette même logique consistant à abandonner l'idée que les obligations à l'égard de l'environnement et du climat sont primordiales en faveur du postulat selon lequel l'action en faveur de l'environnement est un moyen de réaliser le développement socioéconomique a été exposée au niveau mondial à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, où le Groupe des États d'Afrique a parrainé un projet de résolution adopté ultérieurement en tant que résolution 3/5 sous le titre « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable », entérinant ainsi la logique d'une action environnementale fondée sur la recherche de solutions. Ces leviers stratégiques étant désormais en place, la priorité pour la CMAE à sa septième session extraordinaire devrait être de fournir des outils et des instruments pour une action environnementale tangible axée sur la recherche de solutions, accompagnés d'exemples concrets.

55. Les équipes spéciales chargées d'assurer la cohérence des politiques sont le principal moyen de mise en œuvre des innovations dans ce domaine. Ces équipes ont pour mission de regrouper les programmes visant la mise en œuvre des politiques menées par les ministères complémentaires afin d'assurer une mise en œuvre plus cohérente visant la réalisation d'une vision commune du développement socioéconomique au niveau gouvernemental et des contributions déterminées au niveau national (CDN), dans le cadre d'un processus d'industrialisation durable associé au secteur agricole et alimenté par des énergies propres. Avec l'appui technique du PNUE, des équipes spéciales chargées d'assurer la cohérence des politiques ont déjà été mises en place et sont opérationnelles dans un certain nombre de pays africains, notamment le Ghana, le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda. Une fois établies, ces équipes spéciales peuvent s'assurer que les cloisons ont été abolies, faisant place à des programmes dédiés à la mise en œuvre des politiques par les ministères apparentés travaillant en synergie pour obtenir de meilleurs résultats. Les lacunes de toute sorte existant dans un ministère, qui pourraient entraver la mise en œuvre, peuvent être comblées par un autre ministère puisqu'ils s'efforcent de concert d'atteindre les objectifs socioéconomiques nationaux et d'honorer les engagements pris au titre des contributions déterminées au niveau national (CDN).

56. L'application des normes pertinentes en bloc plutôt que dans chaque secteur pris isolément est le principal moyen, en termes d'innovations fondées sur les marchés, d'atteindre l'objectif commun, qui est de lancer un processus d'industrialisation durable, associé au secteur agricole et alimenté par des énergies propres, comme moteur de la croissance nécessaire pour répondre aux priorités nationales en matière de développement socioéconomique et honorer les engagements pris en termes de

contributions déterminées au niveau national (CDN). Des innovations de ce type, fondées sur les marchés, pourraient mobiliser le marché africain, évalué à 150 milliards de dollars, pour produire de la valeur ajoutée dans le contexte de la création d'une richesse inclusive, tout en généralisant l'adaptation fondée sur l'approche écosystémique et les énergies propres afin de réaliser les objectifs environnementaux. L'application des normes pertinentes sera également un moyen de préparer l'application, au niveau national, de l'Accord pour une zone de libre-échange continentale en Afrique, qui constitue un instrument essentiel pour la création d'une richesse inclusive en Afrique.

57. Les instruments financiers innovants dont la création est proposée sont conformes au principe de la diversification des risques, tant au niveau macroéconomique qu'à l'échelle des petites et moyennes entreprises. Au niveau macroéconomique, en additionnant les ressources financières que les pays africains peuvent mobiliser chaque année en faveur de l'action sur le climat, qui est d'environ 6 milliards de dollars, et en investissant ce montant dans des dispositifs de financement avec partage des risques, on pourrait débloquer jusqu'à 60 milliards de dollars par an d'investissements dans des entreprises à but lucratif dans les secteurs porteurs en Afrique, optimisant ainsi le développement de ces secteurs en vue de la création d'une richesse inclusive et du renforcement de la résilience aux changements climatiques.

58. Au niveau des petites et moyennes entreprises, en incitant les coopératives à apporter une aide financière aux micro-entreprises et aux petites entreprises pour qu'elles puissent acquérir des énergies propres afin de créer de la valeur ajoutée dans le secteur agricole, on aidera beaucoup à inverser les pertes après récolte, qui coûtent actuellement plus de 40 milliards de dollars au continent. Ensemble, les dispositifs de financement avec partage des risques et les coopératives qui donnent la priorité au financement des énergies propres pour créer une valeur ajoutée agricole constituent des instruments financiers innovants qui pourraient permettre à l'Afrique de mobiliser jusqu'à 100 milliards de dollars de financement équivalent pour la création d'une richesse inclusive et le renforcement de la résilience aux changements climatiques et de mettre en œuvre la composante financière innovante des solutions environnementales novatrices.

59. Dans le cadre des partenariats, il importe, comme le montre l'exemple du royaume de Bouganda, que les pays africains mobilisent les différents acteurs nécessaires pour combler les lacunes et mettre en œuvre les innovations susmentionnées en matière de politiques, finances et marchés afin d'assurer la création d'une richesse inclusive et la résilience aux changements climatiques aux niveaux régional et régional.

VI. Conclusions

60. Pour définir le rôle de l'action environnementale et donner à l'environnement la priorité qu'il mérite dans le contexte de besoins socioéconomiques de plus en plus exigeants, cette action devrait être comprise comme facilitant la réalisation des objectifs socioéconomiques et non comme une obligation isolée à l'égard de l'environnement dépourvue de bienfaits socioéconomiques. L'action environnementale peut favoriser la création d'une richesse inclusive débouchant sur des gains sociaux, économiques et environnementaux.

61. Les solutions environnementales novatrices qui couvrent tous les aspects de la consommation et de la production durables ainsi que l'utilisation efficace des ressources peuvent être particulièrement efficaces. Comme noté précédemment, le secteur agricole occupe une place privilégiée en termes d'intégration en tant que moteur stratégique de la création d'une richesse inclusive. Le soutien aux efforts pour lutter contre la production de déchets alimentaires et les pertes alimentaires en intégrant la transformation et la préservation des aliments ainsi que d'autres interventions hors de l'exploitation en utilisant des énergies propres pourrait améliorer la sécurité alimentaire et la création de revenus additionnels et de possibilités d'emploi. Le recours à des énergies propres pour activer ces processus permettra d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre tout en donnant la priorité aux activités d'adaptation durables reposant sur l'approche écosystémique et d'améliorer la résilience des écosystèmes et de remettre en état les zones dégradées, afin de recouvrer les 60 milliards de dollars perdus chaque année à cause de la dégradation des terres et aussi d'inverser les émissions dues aux activités terrestres, qui sont la principale source des émissions en Afrique. Les solutions environnementales novatrices permettront aux pays africains de relever les grands défis environnementaux qui se posent à eux de manière à offrir des opportunités de créer de la richesse inclusive pour répondre aux principaux besoins socioéconomiques prioritaires du continent et atteindre simultanément les objectifs climatiques, sociaux et économiques.

62. En s'inspirant des résultats de la seizième session de la CMAE et de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la prochaine étape sera de passer de la planification à la mise en œuvre des solutions environnementales novatrices. Comme indiqué

ci-dessus, cette mise en œuvre exigera une panoplie d'innovations en matière de politiques, finances, marchés et partenariats. Les exemples de ces innovations en cours dans plusieurs pays africains avec l'appui technique du PNUE sont de bonnes illustrations que les États membres africains pourraient émuler.

VII. Questions

63. Les questions suivantes ont pour but de susciter un débat :

a) Quel rôle les ministres de l'environnement et les organismes étatiques devraient-ils jouer au sein des équipes spéciales chargées d'assurer la cohérence des politiques pour amener les banques centrales à mettre place des dispositifs de financement avec partage des risques et pour inciter les coopératives à mettre en pratique le volet « financement innovant » des solutions environnementales novatrices, comme envisagé par la CMAE à sa seizième session ?

b) Comment mobiliser au mieux les organisations nationales de normalisation pour faire appliquer l'ensemble des normes indispensables à la mise en œuvre des mesures d'incitation favorables aux marchés nécessaires pour promouvoir des solutions environnementales novatrices ?

c) Outre la fourniture d'un appui technique et la mobilisation de partenariats inclusifs faisant appel à la participation d'acteurs non étatiques, comme envisagé dans la partie V de la décision I/CP.21, en vue de rendre opérationnelles les solutions environnementales novatrices aux fins de la création d'une richesse inclusive et de la résilience face aux changements climatiques, quel rôle le PNUE peut-il jouer pour assurer la mise en pratique des instruments susmentionnés ?
